

# Devenez partenaire d'un projet d'utilité sociale

L'intervention d'inCité dans les territoires où elle est missionnée s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement durable de la cité : nous sommes partie-prenante de la lutte contre le mal logement et de la lutte contre l'artificialisation des sols, nous participons à une action publique nécessaire dans un contexte de forte mutabilité immobilière et de dérive spéculative.

## Nos enjeux & objectifs

Produire des logements conventionnés

Traiter les situations de mal-logement

Participer à l'encadrement du marché immobilier privé pour garantir la qualité des investissements et stimuler cet investissement locatif social

Suivre et connaître les mutations immobilières de nos territoires d'intervention

Aménager, poursuivre et développer les efforts en matière de confort urbain (locaux communs, nature en ville, pieds d'immeubles...)



## Notre garantie

**Vous accompagner pour produire du logement libre et conventionné, de qualité et durable qui contribue à la préservation de notre patrimoine.**

**Avec inCité, vos opérations sont sécurisées !**



**inCité achète des immeubles et les recycle avec une programmation définie dont le projet a été étudié et la faisabilité confiée à des architectes. Ces ventes encadrées visent une mixité sociale.**

- ▶ Elles vous engagent de ce fait sur la mise en œuvre de loyers conventionnés et la réalisation de travaux obligatoires (visés dans le cahier des charges de cession).
- ▶ Ces immeubles peuvent être éligibles à de nombreux dispositifs de défiscalisation : Malraux, De Normandie, déficit foncier...



L'analyse de la situation juridique de l'immeuble est réalisée en amont par nos soins.



Le relogement des locataires est notre prérogative si l'immeuble est occupé.



La réalisation des travaux de sécurisation peut être mise en œuvre par nos équipes si nécessaire.



La faisabilité de l'opération est étudiée au préalable par nos équipes.

# inCité vous conseille & facilite la réalisation de votre projet

Un interlocuteur privilégié vous guide dans toutes les étapes, une démarche partenariale de dialogue.



## 1 LANCEMENT DE LA CONSULTATION

- Visite de l'opération / immeuble avec inCité et réponse au dossier de consultation / cahier des charges.

## 2 ÉTUDE DES DOSSIERS

- Remise de votre offre précisant l'offre foncière, le montant des travaux, le choix de votre montage juridique et opérationnel (SCI, VIR etc.) et le nom de l'architecte (avec des connaissances dans l'ancien).  
**Questions / réponses avec inCité**

## 3 CHOIX DU CANDIDAT

- inCité soumet votre offre complète à la commission de cession, l'instance décisionnaire composée des collectivités maîtrise d'ouvrage d'inCité qui valide la candidature retenue.

## 4 PRÉSENTATION DE VOTRE AVANT-PROJET

- inCité présente votre dossier d'avant-projet lors d'une instance partenariale pouvant réunir l'Architecte des bâtiments de France, les équipes droit du sol et les services concernés de la collectivité.

## 5 SIGNATURE PROMESSE DE VENTE

- Sous conditions de l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

## 6 VENTE SOUS CAHIER DES CHARGES

- Avec engagement sur la réalisation du projet & le calendrier des travaux.

## 7 RÉALISATION DES TRAVAUX

- Selon prescriptions et calendrier fixés dans le cahier des charges.

## 8 VISITE DE FIN DE CHANTIER

- Pour vérifier le bon achèvement des travaux et leur conformité.

## 9 DROIT D'ATTRIBUTION POUR LA PREMIÈRE MISE EN LOCATION

- inCité s'engage, pour vos logements conventionnés, à gérer la première mise en location et s'assure de la bonne installation du locataire.



**Gagnez du temps pour obtenir votre autorisation d'urbanisme !**

Nous facilitons le dialogue tout au long de votre projet tant avec la collectivité qu'avec nos équipes pluridisciplinaires qui maîtrisent toutes les compétences ainsi que les outils dédiés.

**Engagez-vous dans un projet social et durable !**

*Opérateurs  
et investisseurs  
témoignent*

